

GRAND-COGNAC

L'état des finances rassure, la qualité de l'eau inquiète

L'examen du compte administratif 2020 permet de se réjouir de la bonne santé financière de l'Agglo, sans provoquer de remous. En revanche, la question de l'eau a fait réagir

Didier Faucard

d.faucard@sudouest.fr

Lors d'une assemblée plénière plutôt consensuelle, une demande de dérogation préfectorale sur la qualité de l'eau potable présentée par Mickaël Villéger, vice-président en charge du grand et du petit cycle de l'eau, a un peu réveillé les ardeurs.

Il faut savoir que depuis décembre 2018, deux arrêtés préfectoraux (accordés pour trois ans) permettent à Grand Cognac de distribuer l'eau potable produite dans les stations de La Touche à Jarnac et de l'île Marteau à Merpins. En effet, la ressource présente, ici, des dépassements récurrents des taux de pesticides tolérés pour la qualité de l'eau. « Cela est dû à l'utilisation de produits phytosanitaires : atrazyme déséthyl, déyso-propil, ESA mélolaclhore », expliquait Mickaël Villéger.

Une situation qui a conduit l'Agglo à programmer la création de deux usines de traitement par charbon actif pour éliminer ces résidus, « 1 500 000 euros pour Merpins et 720 000 pour Jarnac », rappelait Mickaël Villéger, mais elles ne sont pas encore opérationnelles.

Pas pour mais...

À cela s'est ajoutée la demande de l'Agence régionale de santé qui souhaite que l'Agglo fasse aussi une demande de dérogation pour l'eau provenant des puits de l'île Domange à Jarnac-Champagne, pour les mêmes raisons. « On ne fait pas ça par plaisir mais c'est ça ou devoir distribuer des bouteilles d'eau à toute la population », soulignait le président Jérôme Sourisseau.

Ce qui n'en a pas moins fait réagir deux élus. Le Castelber-



L'assemblée a été globalement calme et sereine. D.F.

nardin Éric Liaud, « je vais voter pour même si ça ne me plaît pas. Et je croyais que certaines de ces substances étaient interdites à la vente », lançait-il. « En

« On ne fait pas ça par plaisir mais c'est ça ou devoir distribuer des bouteilles d'eau à toute la population »

fait, l'eau qui remonte des nappes phréatiques a 30 ans et les résidus sont ceux des pratiques de cette époque », répondait Mickaël Villéger. Jean-Louis Lévêque, le maire de Château-neuf, s'est abstenu pour les

mêmes raisons, « je devrais voter contre mais je ne peux faire ça à un rapport présenté par l'un de mes adjoints », disait-il avec humour.

Du côté financier

Auparavant, Jérôme Sourisseau, au travers de la présentation du compte administratif et du budget supplémentaire, s'est félicité d'une bonne gestion. Sur le budget principal, à noter, en fonctionnement, les charges de personnels s'élèvent à 15 723 211 euros soit 35,93 % (du total), « nous sommes stables avec une baisse de 0,9 % », se réjouissait le président. Les dépenses d'investissement sont montées à 18 670 211 euros, phagocytées à 72 % par cinq opérations : la

plaine des sports de Jarnac, la Flow vélo, l'Université des eaux-de-vie, l'entretien du patrimoine de l'Agglo et la participation à la construction de la Résidence Habitat Jeunes. Du côté des recettes, la crise sanitaire a coûté 1 777 201 euros à Grand-Cognac, faute de rentrées dans les piscines, au Conservatoire, dans les bibliothèques...

Quant au budget supplémentaire, il apporte 4 242 354 euros au fonctionnement (55 216 715 euros au total) et 11 088 459 euros sur l'investissement (43 015 024 euros) dont, par exemple, 90 000 euros en plus pour les voiries communales (574 750 euros au total) ou 56 240 euros pour l'extension de l'hôtel de l'Agglo (177 640 euros).